

L'Accompagnement à la scolarité (CLAS)

Fonctionnement : Lundi, Mardi et jeudi

Accueil : De 16h15 à 18h00 à l'école élémentaire

oooooooooooo

Le CLAS a pour spécificité de s'adresser autant aux enfants, qu'à leurs parents.

Le CLAS vise à aider les enfants à acquérir des **méthodes** facilitant leurs apprentissages scolaires. L'animatrice propose l'appui et **les ressources** dont les enfants ont besoin pour réussir. Le CLAS **élargit les centres d'intérêts** des enfants, et **promeut leur apprentissage à la citoyenneté** par une ouverture sur les ressources culturelles et sociales du territoire. Il **valorise les acquis des enfants afin de renforcer leur autonomie** et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et de l'encouragement du tutorat entre les enfants.

En ce qui concerne les parents, l'animatrice du CLAS les **accompagne dans le suivi de la scolarité** de leurs enfants, les **soutient dans leur rôle** au niveau de la scolarité, **facilite leurs relations** avec l'école (médiation). Le CLAS **offre un espace d'information et de dialogue**.

oooooooooooo

Cette année, l'animatrice propose des ateliers de méthodologie, d'aide aux devoirs, de découverte de la langue occitane et un projet radio.

oooooooooooo

L'inscription de votre enfant au CLAS est obligatoire en début d'année scolaire auprès de l'animatrice du service.

Le tarif : Gratuit.

Une question ? Une suggestion ?

N'hésitez pas à venir nous rencontrer

Toutes les équipes sont à votre écoute.

Service animation
Fabienne MIRADA
05.62.67.17.01
du lundi au vendredi
de 8h à 11h30.
gimontclsh@orange.fr

Le CLAS
Aurore CLAVET
mairiedegimont.clas@orange.fr

Vous pouvez être informés sur les diverses activités proposées tout au long de l'année par la Mairie en consultant le site de la commune ou son bulletin d'information.

Site : www.gimont.fr

Mairie de Gimont

Service Coordination

Sylvie GIRIN

84 rue Nationale

32200 GIMONT

Tel. : 05.62.67.70.02

Fax : 05.62.67.79.86

Mail : coordination@gimont.fr



Infos Pratiques

2016-2017



PÔLE ENFANCE



05.62.67.70.02

www.gimont.fr

Commune de GIMONT



A.L.A.E.

Accueil de Loisirs Périscolaire

Matin, midi et soir

Fonctionnement : Lundi, Mardi, Mercredi (le matin seulement), jeudi et vendredi

Accueil : De 7h30 à 8h35, de 11h45 à 13h50 et de 17h à 19h dans les deux écoles (maternelle et élémentaire)

C'est un temps où l'enfant peut participer à des ateliers manuels, à des activités sportives et culturelles et de jeux libres. L'enfant a libre choix dans les ateliers. Il dispose d'espaces où il peut se reposer, ou ne rien faire s'il le souhaite.

Les ateliers du soir sont présentés aux familles sur le tableau de l'ALAE situé à l'entrée de l'école. Ils sont modifiés toutes les six semaines (de vacances à vacances). A l'école élémentaire, les enfants qui souhaitent participer à un atelier, se rendent dans la salle désignée. Ils sont libres d'interrompre leur activité quand ils le souhaitent ou si leurs parents viennent les chercher.

Seuls les enfants inscrits à « l'activité phare » du Temps d'Activités Périscolaires s'engagent à y participer jusqu'à 18h. Les parents ne pourront récupérer leur enfant qu'à partir de cette heure-là.

L'inscription de votre enfant à L'ALAE est obligatoire en début d'année scolaire à la Mairie. La réservation des jours doit être faite au préalable en début de mois, en fonction des besoins des familles.

Le tarif est établi en fonction du quotient familial et comprend les 3 temps de la journée.

CF: le règlement intérieur

*Activité phare : C'est une activité qui demande un engagement de la part de l'enfant sur toute la durée du cycle (1 jour/semaine pendant 6 semaines)

Cantine

Fonctionnement : Lundi, Mardi, jeudi et vendredi
1er service: de 11h45 à 12h30.

2ième service: de 12h40 à 13h 30.

La pause méridienne est un temps fort de la période périscolaire.

Avant chaque repas, l'équipe met en place des repères temporels comme le passage aux toilettes.

Par ailleurs,

- Une diététicienne du prestataire du service détermine le menu,
- Un prestataire de service réalise et transporte les repas,
- Les menus sont affichés à l'entrée des écoles,
- La cantine est organisée par tables de 6.

Les objectifs sont :

- De développer le sens du goût en apprenant à l'enfant à goûter les plats.
- De respecter la nourriture → pas de gaspillage.
- De développer son autonomie (couper la viande), de se servir seul.
- D'apprendre les règles de vie en collectivité (respect de l'autre, la politesse...).

Les animateurs diplômés profitent de ce moment pour :

- Accompagner l'enfant pour atteindre les objectifs précédemment cités.
- Observer le comportement de l'enfant.

Lorsque l'enfant n'est pas en temps repas, il bénéficie d'animations ou de jeux calmes. Afin de respecter le rythme biologique de l'enfant, ces activités ou jeux permettent à l'enfant de se détendre et d'être plus réceptif aux apprentissages scolaires.

A l'école élémentaire, tous les matins, l'enfant doit informer l'animateur de l'ALAE de sa présence à la cantine.

L'inscription de votre enfant à la cantine est obligatoire en début d'année scolaire à la Mairie. La réservation des jours et le paiement doivent être faits au préalable, en début de mois, en fonction des besoins des familles.

La Collectivité s'engage à accueillir les enfants allergiques ou ayant des repas spécifiques. Au préalable, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être retiré en Mairie et retourné complété pour validation.

Temps d' Activités Périscolaires (TAP)

Fonctionnement : Lundi, Mardi, jeudi et vendredi

Accueil : De 16h15 à 17h00 dans les deux écoles (maternelle et élémentaire)

Divers modules sont proposés chaque jour sur chaque école : activités manuelles, sports, activités culturelles ou d'expressions, activités multimédias. Les ateliers sont proposés par cycle (de vacances à vacances).

A l'école élémentaire, il sera proposé aux enfants une activité « phare » différente par jour. Cette activité durera jusqu'à 18h et se poursuivra en ALAE (ce qui implique un paiement en ALAE). Votre enfant ne peut s'inscrire qu'à une seule activité « phare » par semaine. En sus, cette année, les enfants bénéficieront d'ateliers multimédias, de discussions « café des enfants », de lecture, de nutrition et sportif.

Votre enfant s'inscrit sur l'activité phare pendant tout le cycle (de vacances à vacances). Pour les autres ateliers, votre enfant a le choix de changer chaque jour mais il ne peut pas partir avant 17 h.

A l'école maternelle, l'enfant peut être récupéré à tout moment.

L'inscription de votre enfant en TAP est obligatoire en début d'année scolaire sur chaque site. Elle se fait auprès des animateurs.
Le TAP est gratuit.

Les rythmes scolaires des écoles publiques						
Horaires	7h30 - 8h35	11h45	13h50	16h15	17h	19h
Lundi	ALAE	Enseignement	Cantine	Enseignement	TAP	ALAE
Mardi	ALAE	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	ALAE
Mercredi	ALAE	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	ALAE
Jeudi	ALAE	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	ALAE
Vendredi	ALAE	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	ALAE